

**COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**Désignation des membres représentant
la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale**

CL20140429

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANTES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social ;

Vu le décret n° 2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 octobre 1985 fixant le nombre de représentants de la Ville à 10 titulaires et 10 suppléants ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 26 septembre 1995 et du Conseil Municipal en date des 2 et 3 octobre 1995 décidant de la fusion des comités techniques paritaires du C.C.A.S. et de la Ville ;

Vu la délibération n° 1 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 relatif à l'installation du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n° 3 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014, désignant Mme Johanna ROLLAND, Maire de Nantes ;

Vu la délibération n° 5 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2014 instituant l'élection des adjoints ;

Considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de désigner les représentants titulaires et suppléants de la collectivité ;

ARRETE :

Article 1er - Sont désignés en qualité de **représentants titulaires** au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

Mme Elisabeth LEFRANC	Adjointe au Maire, Présidente
M. Franck NOURY	Conseiller municipal subdélégué
M. Olivier CHATEAU	Conseiller municipal subdélégué
Mme Abassia HAKEM	Adjointe au Maire
Mme Marie-Annick BENATRE	Adjointe au Maire
Mme Catherine BASSANI-PILLOT	Conseillère municipale subdéléguée
Mme Fabienne PADOVANI	Adjointe au Maire
M. Jean-Jacques MOREAU	Conseiller municipal subdélégué
M. Michel CALVEZ	Directeur Général Adjoint
M. Louis SOUCHAL	Directeur Général Adjoint

Article 2 - Sont désignés en qualité de **représentants suppléants** au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail :

Mme Aïcha BASSAL	Adjointe au Maire
Mme Catherine CHOQUET	Adjointe au Maire
M. Didier GARNIER	Directeur des Services Généraux du CCAS
M. Eric BOUQUIN	Directeur des Sports
Mme Mauricette CHAPALAIN	Directrice de la Petite Enfance
M. Patrick COROYER	Directeur de l'Education
M. Lionel EDMOND	Directeur de la Tranquillité Publique
Mme Catherine GOURDON	Directrice administrative et financière Directions des Etablissements Culturels et de l'Administration
Mme Emilie PORCHER	Directrice des Ressources Humaines
M. Jacques SOIGNON	Directeur du Service Espaces Verts et de l'Environnement

Article 3 - M. le Directeur général des services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

En l'Hôtel de Ville, à Nantes, le 15 MAI 2013

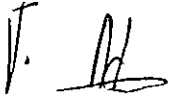
Le Maire,



Johanna ROLLAND

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté
qui a été affiché le 6 0 2005

Le Maire,



Johanna ROLLAND